

## DÉMOCRATISER L'OMC

Article paru dans *L'Humanité* du 14 novembre 2001 et *Royaliste* n° 783, 10 décembre 2001

Depuis quelques années, les institutions économiques mondiales (FMI, OMC, G7, Forum de Davos, etc.) font l'objet d'une contestation citoyenne grandissante dont l'enfermement sécuritaire de la dernière conférence de l'OMC, à Doha, au Qatar, a fourni un énième indice. Ce mouvement, dont nul observateur n'avait prévu l'irruption, a d'ores et déjà remporté des succès significatifs : abandon de l'AMI, échec de la conférence de Seattle en décembre 1999, mise en débat du projet de taxe Tobin, combats anti-OGM, etc. De plus, il paraît bénéficier d'un fort courant de sympathie dans l'opinion publique, bien au-delà du cercle des militants actifs, donnant ainsi à penser que les « anti-mondialisation néolibérale » – et non les « anti-mondialisation » tout court comme se plaît à le répéter la presse – ont l'avenir devant eux.

Il faut cependant rester prudent. Car fait encore défaut, me semble-t-il, à ce mouvement un atout majeur : une vision claire, prospective, de la façon dont on pourrait démocratiser ces institutions mondiales qui ne disposent d'aucune légitimité populaire directe alors même que leur pouvoir de gouvernement des Etats, et donc des peuples, est devenu énorme. Afin de combler ce manque et se préparer, aussi, à faire échec aux inévitables stratégies de récupération consultative déjà formulées ici et là, on trouvera ci-dessous, à titre de contribution au débat, un projet de réforme de l'OMC. Inspiré par les principes de la démocratie participative, il serait applicable, moyennant certaines modifications, à beaucoup d'autres institutions internationales et demande, bien entendu, à être amélioré et précisé :

1. Abolition du principe de nomination, par marchandages et tractations secrètes entre les Etats, des organes dirigeants de l'OMC : Conférence ministérielle, Conseil général, Secrétariat général ;
2. Création de deux assemblées ou collèges, l'un des représentants des Etats, l'autre des représentants de la société civile. Leur nombre serait équivalent, les membres seraient élus au suffrage universel direct au niveau national, comme cela se pratique déjà, par exemple, pour les parlementaires européens. Les décisions seraient prises au cours de réunions plénières des deux assemblées, suivant le principe d'un homme une voix, avec des variantes (majorité des 2/3 ou des 3/4) pour certaines décisions ;
3. En ce qui concerne le directeur général de l'OMC qui occupe une fonction stratégique tant dans les relations entre Etats que dans la sélection du personnel permanent de l'OMC, on peut penser qu'il serait bon d'appliquer le principe de rotation des charges : le poste serait obligatoirement attribué, le

temps d'un mandat, à un représentant de l'Etat, le suivant reviendrait à un représentant de la société civile, et ainsi de suite.

4. Ouverture des comités d'experts de l'OMC, chargés notamment de l'instruction des différends entre les pays, à des membres de la société civile ;
5. Enfin, comme ni l'élection ni la démocratisation au sommet ne sont des garanties suffisantes, soumission régulière aux peuples, par exemple à chaque fin de cycle de négociations, des accords conclus par l'OMC via des référendums dans les différents pays-membres.

En 1942, le philosophe Max Horkheimer écrivait dans *Eclipse de la raison* que « le vrai pluralisme appartient au concept d'une société à venir ». Près de soixante plus tard, je crois qu'il est grand temps que nous donnions à ce « concept » la force des idées et des propositions concrètes. Aux niveaux international, national ou local car tout, indubitablement, aujourd'hui se tient. Et sans souffrir de la moindre dose de naïveté : le « vrai pluralisme », il faudra le leurimposer...

Pierre Bitoun, sociologue et auteur, notamment, de *Eloge des fonctionnaires. Pour en finir avec le grand matraquage* (Calmann-Lévy, Paris, 2001)